

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20241126-2024087-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 5 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-087	Tarifs de prestations de la régie Assainissement Non Collectif – Année 2025

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Exposé

Monts d'Arrée communauté va exercer les compétences eau, assainissement et SPANC au 1er janvier 2025.

Les tarifs actuels pratiqués par les communes du territoire sont hétérogènes et Monts d'Arrée communauté à l'obligation d'unifier l'ensemble des tarifs.

Par égalité de traitement des usagers, l'ensemble du territoire de MAC sera soumis aux mêmes tarifs.

Considérant l'avis favorable émis par le Comité technique de transfert des compétences eau et assainissement de Monts d'Arrée communauté du 10 octobre 2024

Considérant l'avis favorable émis par le bureau communautaire du 12 novembre 2024

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire suivante pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

PRESTATIONS SPANC	UNITE	MONTANT € HT
Contrôle vente	Forfait	150
Contrôle périodique bon fonctionnement domestique	Redevance annuelle étalée sur 10 ans sur la facture d'eau (facturée à compter du 01 janvier 2026)	15
Contrôle périodique bon fonctionnement camping, restaurant, hôtels, loisirs	Redevance annuelle étalée sur 10 ans sur la facture d'eau (facturée à compter du 01 janvier 2026)	20
Contrôle de conception première demande	Forfait	100
Contrôle de conception si nouvelle demande	Forfait	50
Contrôle de réalisation réception chantier première demande	Forfait	130
Contrôle de réalisation réception chantier si nouvelle demande	Forfait	65
Inaccessibilité de l'installation	Forfait	80
Majoration de la redevance ANC pour visite de contrôle refusée ou absence injustifiée au rendez-vous	Par an	80
Majoration de la redevance ANC tant que les travaux de conformité ne sont pas effectués	Par an	450

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs de prestations présentés pour l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,



A handwritten signature in blue ink.